

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE LE PONTET

M. Joris HEBRARD - Maire
13 rue de l'hôtel de ville
BP 20198 - 84134 Le Pontet cedex
Tél : 04 90 31 66 50
SIRET 21840092700016

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non



Objet	Fourniture d'engrais, de terres horticoles et autres pour l'entretien des stades parcs et jardins
Référence	25F14
Type de marché	Fournitures
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu de livraison principal	13 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 84130 LE PONTET
Durée	12 mois
Description	Accord-cadre à bon de commande mono-attributaire d'une durée de 12 mois. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.
Code CPV principal	24440000 - Engrais divers
Code CPV complémentaire	24430000 - Engrais d'origine animale ou végétale
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C.
	Marché réservé : Non Réduction du nombre de candidats : Non La consultation comporte des tranches : Non Possibilité d'attribution sans négociation : Oui Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements	Correspondre avec l'Acheteur administratifs

<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>
Tél : 04 90 31 66 20

Documents

- [Règlement de consultation](#)
- [Dossier de Consultation des Entreprises](#)

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres

Remise des offres le **08/07/25 à 12h00** au plus tard.

Dépôt

- [Déposer un Pli dématérialisé](#)

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Envoi le 10/06/25 à la publication